



---

## COMMUNE DE SAVIESE

### Conseil communal

---

## NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 21 mars 2012

---

Après les démissions présentées par Mmes Silvana Farquet et Sidonie Héritier, le Conseil communal a nommé Mmes Gaïane Héritier, Justine Jacquier et Joëlle Luyet, collaboratrices administratives, respectivement auprès du Baladin pour la première nommée et auprès de l'administration communale pour les deux autres.

Après les démissions présentées par Mmes Christiane Héritier et Marie-Rose Debons, le Conseil communal a nommé concierge auxiliaire, M. Philippe Métrailler, Roumaz – pour une activité à temps partiel d'environ 25 % et Mme Luciana Héritier, Chandolin – pour une activité à temps partiel d'environ 50 %.

Le Conseil communal accepte que les coûts de la main-d'œuvre communale qui a participé à la sauvegarde du Bisse du Torrent-Neuf soient pris en charge par la Commune, pour environ CHF 450'000.--, en complément au remboursement des crédits LIM de CHF 800'000.— déjà décidé par ladite autorité.

L'ARAS (l'association des riverains de l'aéroport de Sion) souhaitait présenter son association au Conseil communal de Savièse et les actions qu'elle entendait mener contre les nuisances, le bruit, la pollution de l'air et toutes autres atteintes ou inconvénients liés au trafic aérien ou à l'aéroport, affectant l'environnement, la santé publique ou le patrimoine. Le Conseil communal a décliné l'invitation de l'ARAS en raison :

- d'une part des bonnes relations qu'elle entretient avec l'armée,
- et d'autre part la Commune de Savièse, de part sa situation géographique, est peu concernée par les activités aériennes de l'aéroport de Sion.

Le conseil bourgeoisial décide de régulariser une situation juridique qui remonte à bientôt 50 ans en acceptant de céder les terrains bourgeoisiaux qui étaient loués pour 99ans au prix de CHF 10.—le m2 + les frais d'acte à la charge des propriétaires, sans tenir compte des zones.